



ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Dossier de candidature section sportive scolaire au collège Jules VERNE GYMNASTIQUE

Nom :

Prénom :

**MERCI DE RETOURNER LE DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET AVANT LE
LUNDI 24 AVRIL 2023**

Documents à Rendre pour l'inscription :

- Fiche de renseignement (page 6) et inscription 5page 7 et 8)
- Renseignements Scolarité (copie des 2 derniers bulletins trimestriels)
- Pour les tests sportifs, certificat médical de non contre-indication (daté de moins de 3 mois) ou justificatif de licence fédérale
- Photocopie de la demande de dérogation pour le collège Jules Verne si ce n'est pas le collège de secteur

Les élèves qui seront admis en section sportive pour la rentrée 2023, après décision du DASEN, devront fournir, avec leur dossier d'inscription, la fiche médicale jointe, ainsi qu'un ECG (électrocardiogramme). L'examen complet est à réaliser auprès d'un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport.

Il est rappelé que la fréquentation d'une section sportive se traduit par des entraînements qui s'ajoutent à l'horaire réglementaire des cours d'éducation physique et sportive ainsi qu'aux compétitions effectuées dans le cadre scolaire et fédéral.



SOMMAIRE

Page 3 :

- Niveau des candidats
- Vie scolaire
- Renseignements d'ordre pédagogique
- Pratique sportive

Page 4 :

- Suivi médical
- Orientation après la section sportive au collège
- Inscription

Pages 5 et 6 :

- Contenu des épreuves de sélection

Page 7 :

- Organisation des épreuves d'admission
- Admission définitive

Page 8 :

- **FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LE CONCOURS**

Pages 9 et 10 :

- **FICHE D'INSCRIPTION**



OPTION SPORTIVE GYMNASTIQUE

I- NIVEAU DES CANDIDATS

Le recrutement s'adresse aux jeunes en âge de rentrer au collège en classe de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Pour l'année 2022-2023, les élèves ne pourront être que demi-pensionnaire. Pour les élèves de 3^{ème} et à titre tout à fait exceptionnel, une solution d'internat pourra être envisagée avec le lycée Aliénor d'Aquitaine.

II- VIE SCOLAIRE

Les familles faciliteront la tâche des services de l'intendance en réglant sans retard le montant de la demi-pension dès réception des bordereaux trimestriels qui leur seront adressés.

Le maintien en Section Sportive Scolaire Gymnastique est subordonné à un travail scolaire assidu et au respect du règlement intérieur de l'établissement. Des manquements répétés seront sanctionnés et pourront entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de la section sportive scolaire.

III- RENSEIGNEMENTS D'ORDRE PEDAGOGIQUE

Les élèves adhérents à la section sportive scolaire gymnastique suivent la même scolarité que ceux non-inscrits. Par ailleurs, ils sont régis par les mêmes obligations scolaires.

IV- PRATIQUE SPORTIVE

Six heures sont consacrées chaque semaine à l'entraînement et aux connaissances de la gymnastique (échauffement, récupération, juge, code gym, valeurs sportives...), en plus des heures d'éducation physique et sportives prévues. Ces savoirs- être et savoir-faire sont dispensés par des éducateurs titulaires du BEF (Brevet d'Éducateur Fédéral) et du BMF (Brevet de Moniteur Fédéral) délivré par la Fédération Française de gymnastique et de l'enseignant d'éducation physique et sportive coordinateur de la section.

Les conseillers techniques départementaux de gymnastique pourront également intervenir sur l'encadrement de la section. Ces activités se déroulent à la salle de gymnastique du complexe Michel AMAND :

- Les lundis de 11h35 à 13h15
- Les mardis et jeudis de 15h à 17h

Tout élève est libre de choisir le club de pratique de son choix mais cette affiliation fédérale est obligatoire. Cependant, une cotisation au club du Stade Poitevin gymnastique sera demandée en plus de celle du club d'affiliation.

Il est demandé également aux élèves de section sportive d'adhérer à l'Association Sportive pour représenter leur activité à l'UNSS.



V- Suivi Médical

Les dispositions du Code du sport relatives au certificat médical ont été modifiées par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, ainsi que par le décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

Ainsi les élèves, aptes *a priori* à la pratique physique et sportive dans le cadre de l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive, n'ont plus à présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive pour la prise d'une licence auprès d'une fédération sportive scolaire (UNSS et Ugsel) sauf pour la pratique des disciplines sportives à contraintes particulières, la gymnastique n'étant pas concernée. Sauf pour ces activités à contrainte particulière, les élèves inscrits dans une section sportive scolaire n'ont plus à présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive pour suivre cet enseignement.

Le suivi des gymnastes se fera par trois visites par saison sportive.

V- ORIENTATION APRÈS SECTION SPORTIVE AU COLLÈGE

Les élèves de la section sportive sont orientés en fin de 3ème selon les procédures ordinaires et en fonction de leurs résultats scolaires, vers un lycée général et technologique ou un lycée professionnel.

VI- INSCRIPTION

Le dossier d'inscription complet devra être retourné avant le lundi 24 Avril 2023 à l'adresse suivante :

Collège JULES VERNE section sportive scolaire Gymnastique

2 Allée Eric Tabarly, 86180 Buxerolles

Pièces demandées pour l'inscription :

- Fiche de renseignement et inscription
- Renseignements Scolarité (copie des 2 derniers bulletins trimestriels)
- Pour les tests sportifs, certificat médical de non contre-indication (daté de moins de 3 mois) ou justificatif de licence fédérale
- Photocopie de la demande de dérogation pour le collège Jules Verne si ce n'est pas le collège de secteur



VII- CONTENU DES EPREUVES DE SELECTION

- Test physique

ANNEXE 1 : FICHE TESTS SPORTIFS GARCONS

TESTS PHYSIQUES (identiques aux quatre années d'âge)

Ecart droit /2		Ecart gauche /2		Ecart facial /2		Pont /2		Placement de dos /2	
tractions renversé en 30'' /2		fermetures tendues espaliers en 30'' /2		Grimper de corde /2		Rétro gainage /2		Equerre écartée au sol /2	
TOTAL = _____ POINTS /22.									

TESTS TECHNIQUES (selon l'âge et le nombre d'années de pratique)

	11 ans (au moins 3 ans de gym)	12 ans (au moins 4 ans de gym)	13 ans (au moins 5 ans de gym)	14 ans (au moins 5 ans de gym)
SAUT	Lune trampo-tremp /3	Lune tremplin /3	Lune tremplin /3	Lune tremplin /3
PARALLELES	Balancés horiz /1 Equerre 2 sec /1 ATR porte mains /1	Balancés 45° /0.5 Equerre + placement de dos /0.5 ATR /1 Bascule /1	balancés ATR /1 ATR en force /0.5 Bascule /1 balancés susp. horiz. /0.5	balancés ATR /0.5 ATR en force /1 ½ valse /0.5 Bascule /0.5 Moy /0.5
FIXE	balancés à l'horiz /1 tour d'appui AR filé /1 volte /1	balancés à 45° /1 tour d'app AR filé /1 bascule /1	balancés à 45° /1 tour d'appui AR lib /1 soleil sangles /1	Soleil /1 Bascule /0.5 pass. Filé /0.5 sortie échap. Tendue /1
SOL	Rondade /1 Saut de mains /1 Flip trampo /1	Rondade flip /1 Salto AV /1 Salto AR gd trampo /1	rondade+flip+AR GR /1 saut de mains+AV GR /1 salto AR TD trampo /0.5 salto AV vrille trampo /0.5	rondade+flip+AR TD /1 saut de mains+AV TD /1 salto AV vrille trampo /1
ARCONS	balancés à 45° /1 balancés cavaliers hor. /1 1 cercle champignon /1	faux ciseaux DR+GA /1 3 cercles champi /1 1 cercle en bout /1	ciseaux DR+GA /1 5 cercles champignon /1 + tchéque et pivot /1	ciseaux DR+GA /1.5 cercles arçons /1.5
ANNEAUX	balancés à l'horiz /1 équerre 2 sec /1 placement du dos /1	balancés à 45° /1 ATR anneaux bas /1 sortie salto AR /1	balancés à 45° /1 disloque AV /0.5 disloque AR /0.5 ATR anneaux hauts /1	soleil sangles /1 ATR en force /1 sortie double AR /1
TOTAL	/18	/18	/18	/18
+ physique	/22	/22	/22	/22
TOTAL	/40	/40	/40	/40



ANNEXE 1 : FICHE TESTS SPORTIFS FILLES

TESTS PHYSIQUES (identiques aux quatre années d'âge)

Ecart droit /2	Ecart gauche /2	Ecart facial /2	Pont /2	ATR /2
tractions renverst en 30'' /2	fermetures tendues espaliers en 30'' /2	Grimper de corde /2	Rétro gainage /2	Equerre écartée au sol /2
TOTAL = _____ POINTS /20.				

TESTS TECHNIQUES (selon l'âge et le nombre d'années de pratique)

	<i>11 ans (au moins 3 ans de gym)</i>	<i>12 ans (au moins 4 ans de gym)</i>	<i>13 ans (au moins 5 ans de gym)</i>	<i>14 ans (au moins 5 ans de gym)</i>
SAUT	Lune trampo-tremp /2	Lune tremplin /2	Lune tremplin /1 Rondade /1	Saut libre /2
BARRES	Bascule /2 Balancés /2 Pose de pieds /2	Bascule en bas et en haut /2 Balancés vers soleil /2 Tour d'appui libre /2	Bascules enchainées /2 soleil aux sangles /2 Tour d'appui libre /2 Prise d'élan ATR /2	Bascule ATR /2 Soleil /2 Pass'fil /2 Echap tendu /2
POUTRE	ATR /2 Roue /2 Saut écart /2	Roue pp dos (fosse) /2 1 Souplesse au choix /2 Grand jeté /2	1 souplesse au choix /2 Flip /2 Saut changement /2	Série acro /2 Sortie rondade salto arrière /2 Salto au choix /2
SOL	Rondade flip /2 Saut de mains /2 Salto avant /2	Rondade flip salto /2 Saut de mains ATR /2 Tendu arrière sur toile trampo /2	Salto arrière tendu /1.5 Saut de mains salto avant /1.5 Vrille trampo /1	vrille arrière tendu /2 saut de mains salto tendu /2
TOTAL	/20	/20	/20	/20
+ physique	/20	/20	/20	/20
TOTAL	/40	/40	/40	/40

- Le niveau demandé étant au minimum de concourir au niveau Fédéral A de la fédération Française de Gymnastique ou équivalent
- Les tests se dérouleront au sein du Complexe Sportif Michel Amand dans la salle de Gymnastique scindé en deux parties, une partie test physique et une partie gymnique



VIII- ORGANISATION DES EPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves auront lieu le :

Mercredi 3 Mai 2023

Salle de Gymnastique du complexe sportif Michel AMAND,

2 rue de la Fraternité, 86180 Buxerolles

9h30

Se munir d'un équipement sportif complet nécessaire à la pratique de la gymnastique en compétition (justaucorps obligatoire).

Les candidats seront libérés à partir de 12h30

IX- ADMISSION DEFINITIVE

ORDE DES CRITERES DE SELECTION

1er : Autorisation Médicale (déterminant l'aptitude à suivre l'entraînement au sein d'une section sportive scolaire).

2^{ème} : La décision de la Commission d'admission, composée de M. PECOUT, professeur d'EPS coordinateur de la section sportive, Mr DESCLOUX Kévin et Mme DESCLOUX Manon, entraîneurs de gymnastique et de Mr Journault, Principal du collège Jules Verne.

3^{ème} : Les décisions du conseil de classe de l'établissement d'origine

4^{ème} : L'accord par le DASEN de la dérogation pour les enfants hors secteur scolaire

La décision de la commission de sélection est sans appel.

L'admission définitive des candidats sera prononcée par la DSDEN 86. Chaque famille sera avisée par courrier de cette décision courant du mois de juin. (Aucun résultat ne sera donné par téléphone)

L'admission par concours est valable pour l'ensemble de la scolarité de l'élève au collège. Un élève admis n'aura pas à repasser les tests les années suivantes.

- Les candidats doivent avoir un bon niveau de pratique en gymnastique (niveau Fédéral A)
- **Être inscrit en section sportive scolaire suppose d'être assidu aux entraînements et de faire preuve d'investissement et d'exemplarité au sein du collège (pendant les heures de cours, dans la cour de récréation, à la cantine, pendant les heures de section)**



FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LE CONCOURS

NOM : _____

Prénom : _____

Né le : _____ à _____

Catégories gymniques de la saison en cours :

Numéro de Licence : _____

Taille : _____ (en cm) Poids : _____ (en Kg)

Photo
D'identité
Obligatoire

PRATIQUE SPORTIVE CLUB

NOM du Club fréquenté : _____

Votre agrès préférentiel : _____

Adresse du Club : _____

Nom du président : _____

Nom de votre responsable technique : _____

Niveau de pratique :



FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS

ELEVE

Je soussigné NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____

Adresse: _____

Désire me présenter aux épreuves de sélection pour l'entrée en section sportive scolaire gymnastique au collège Jules Verne à la rentrée 2023

A _____ le _____

Signature :

RESPONSABLE LEGAL

Je soussignés pères mères tuteur légal _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse: _____

Tél. : _____ Mèl. : _____ @ _____

Déclare avoir été informé des conditions de fonctionnement de la section sportive scolaire et sollicite l'inscription de l'élève au collège de Jules Verne à la rentrée 2023. Je l'autorise en outre à participer aux épreuves de sélection.

A _____ le _____

Signature



SCOLARITE

Année en cours

Etablissement Fréquenté : _____

Classe : _____

LV1 (6ème- 3ème) _____ LV2 (4ème-3ème) : _____

Année prochaine

L'élève souhaite l'admission en classe de _____ en qualité de :

Externe

Demi-pensionnaire

Option envisagées (4ème-3ème) : _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CANDIDAT

Indiquez les raisons qui motivent votre candidature :

Signature de l'élève :

--	--

Avis du professeur principal ou professeur des écoles : Mme/M. _____ Signature :

--	--

Avis du professeur d' EPS ou du professeur des écoles : Mme /M . _____ Signature :

--	--

Avis du Chef d'établissement ou Directeur de l'école : Mme/M . _____ Signature :

--	--



- Joindre impérativement les Photocopies des bulletins ou livret de notes de l'année en cours
- Photocopie de la demande de dérogation pour le collège Jules Verne si ce n'est pas le collège de secteur